Question écrite N° 3927

Accompagner les jeunes Jurassiens dans l'apprentissage des démarches administratives de la vie adulte

Karine Génesta-Nagel (Le Centre)

Le passage à la vie adulte constitue une étape importante, marquée par l'acquisition progressive de nouvelles responsabilités. Gestion d'un budget, assurance-maladie, impôts, recherche de logement, démarches auprès des administrations ou encore compréhension des prestations sociales font désormais partie du quotidien de nombreux jeunes.

Une attention particulière mérite d'être portée aux jeunes âgés de 15 à 25 ans, période durant laquelle s'opère la transition entre la scolarité obligatoire, la formation, l'entrée dans la vie professionnelle et l'acquisition progressive de l'autonomie.

Toutefois, tous ne disposent pas des mêmes ressources pour aborder cette transition. Certains peuvent compter sur un accompagnement familial solide leur permettant d'acquérir progressivement ces compétences. D'autres évoluent dans des contextes plus fragiles, où les parents eux-mêmes sont parfois confrontés à des difficultés administratives, financières ou sociales. D'autres encore hésitent à aborder ces questions au sein de leur cercle familial, par gêne, manque d'interlocuteurs de confiance ou sentiment de devoir se débrouiller seuls.

Dans une société où les démarches administratives se complexifient et se numérisent constamment, ces difficultés peuvent rapidement devenir une source de stress et d'inquiétude. Elles peuvent conduire à des erreurs, à un non-recours à certains droits, à des situations d'endettement ou encore à des difficultés d'insertion professionnelle et sociale.

Intervenir durant cette période charnière permet non seulement de favoriser l'autonomie des jeunes, mais également de prévenir certaines difficultés futures liées à l'endettement, à la précarité, au renoncement à des droits ou à la détresse psychologique. Un récent reportage de la *RTS* sur une initiative des jeunes de Fribourg mettait notamment en lumière des ateliers visant à transmettre aux jeunes adultes les compétences pratiques nécessaires pour gérer les aspects administratifs de la vie quotidienne.

Dans cette réflexion, la déléguée interjurassienne à la jeunesse du canton, ainsi que les associations actives auprès des jeunes, constituent des acteurs privilégiés. Par leur proximité avec les jeunes et leur connaissance des réalités du terrain, ils sont susceptibles d'identifier les besoins existants, les difficultés rencontrées ainsi que les bonnes pratiques déjà développées localement. Leur expérience peut contribuer utilement à la réflexion sur les moyens permettant de renforcer l'autonomie des jeunes Jurassiens lors de leur entrée dans la vie adulte.

L'objectif de la présente intervention n'est pas de solliciter la création d'une nouvelle prestation cantonale, mais d'obtenir un état de situation permettant d'identifier les besoins réels des jeunes Jurassiens et de mettre en lumière les actions déjà existantes. Il s'agit également d'examiner dans quelle mesure les initiatives portées par les communes, les établissements de formation, les associations de jeunesse et les autres acteurs de terrain pourraient être mieux valorisées, coordonnées ou encouragées.

Dans ce contexte, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

1. **Le Gouvernement dispose-t-il d'un état des lieux concernant les difficultés administratives rencontrées par les jeunes Jurassiens âgés de 15 à 25 ans lors de leur entrée dans la vie adulte ?**
2. **Quelles actions, prestations ou projets sont actuellement proposés dans le canton par les écoles, les services de l'État, les communes, les associations ou d'autres acteurs**

afin de soutenir les jeunes dans leurs démarches administratives, financières et numériques ?

3. **Ces dispositifs font-ils l'objet d'une évaluation quant à leur portée, leur accessibilité et leur adéquation aux besoins des jeunes concernés ?**
4. **Le Gouvernement a-t-il identifié des liens entre les difficultés administratives rencontrées par certains jeunes et les problématiques d'endettement, de précarité ou de santé mentale ?**
5. **Le Gouvernement estime-t-il que certains besoins demeurent aujourd'hui insuffisamment couverts dans ce domaine ?**
6. **Quel rôle le Gouvernement estime-t-il que pourraient jouer la déléguée interjurassienne à la jeunesse, les associations de jeunesse et les autres acteurs de terrain dans l'accompagnement des jeunes vers une plus grande autonomie face aux démarches administratives de la vie quotidienne ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Karine Génesta-Nagel (Le Centre)

Co-signataires

- Boris Beuret (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Pascal Eschmann (Le Centre)
- Marc-André Frésard (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Thierry Paratte (Le Centre)
- Guy Jubin (Le Centre)
- Aubin Montavon (Le Centre)
- Souade Wehbé (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 17 novembre 2026